Se faire rembourser une dépense

1. S'assurer que la dépense a été autorisée (validée) ou en faire la demande auprès du groupe concerné.
2. Pour les remboursements "en ligne" de nombreux GL utilisent OpenCollective, il faut alors utiliser ce guide.

Créé 2023-08-09 21:14:55 CEST par kallima
Mis à jour 2026-09-26 14:20:46 CEST par marib